

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 15 (1874), p. 1-3

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1874__15__1_0

© Société de statistique de Paris, 1874, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 1. — JANVIER 1874.



I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1873.

Le 8 novembre 1873, la Société de statistique de Paris a repris le cours de ses séances, sous la présidence de M. H. Passy.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 5 juillet 1873. A cette occasion, M. Passy demande qu'il y soit fait la rectification suivante :

Le procès-verbal lui fait dire que la flotte d'Alexandre, commandée par Néarque, a séjourné dans l'estuaire du Gange : c'est de l'Indus qu'il a voulu parler et cela pour mentionner ce fait, que les marins et les soldats grecs qui y avaient passé une partie de la mauvaise saison, n'avaient pas subi l'atteinte meurtrière des fièvres paludéennes, atteinte à laquelle les hommes de race européenne ne pourraient résister aujourd'hui.

Le procès-verbal est adopté avec cette rectification.

Après le dépouillement de la correspondance, M. Loua présente quelques observations relatives au dernier recensement des États-Unis. Il fait remarquer que, dans ce pays, il n'est tenu aucun registre de l'état civil, et qu'on ne doit accepter que sous les plus extrêmes réserves les chiffres fournis par le relevé officiel sur les naissances et la mortalité. L'article qu'il a publié dans le numéro de décembre donne, sur ce sujet, tous les renseignements nécessaires.

A l'occasion des reproches faits à la statistique des États-Unis, M. Bourdin fait quelques remarques critiques sur la manière dont se fait, en France, la statistique agricole. Il fait observer qu'il est très-difficile d'obtenir des cultivateurs des renseignements qui aient le degré d'exactitude désirable. Quelques-uns d'entre eux ne se rendent pas nettement compte de ce qu'ils dépensent et de ce qu'ils récoltent, ils ne voient que le résultat définitif. Beaucoup ont peur d'être surimposés s'ils faisaient connaître leur véritable situation, et presque tous croient avoir intérêt à amoindrir les résultats de leur exploitation, afin d'empêcher le propriétaire d'élever le prix des fermages. Aussi est-il certain que la plupart des déclarations ne donnent

que des chiffres inférieurs aux chiffres vrais, et qu'en réalité la richesse agricole excède la part pour laquelle elle est comptée dans les documents et tableaux officiels.

M. Passy ajoute que la nécessité de relever annuellement les résultats de la récolte ne permet pas de se rendre un compte exact des faits relatifs à l'exploitation du sol, ces faits ne pouvant être appréciés dans une juste mesure, que s'ils sont observés pendant une série d'années correspondante à la période maximum des rotations.

M. E. Bertrand, qui vient d'arriver et auquel M. Passy cède le fauteuil de la présidence, présente à la Société une circulaire du Ministre de la justice, relativement à la création de *notices individuelles*, destinées à accompagner dans les lieux de détention les individus condamnés, ainsi qu'un exemplaire de cette notice. Il fait remarquer qu'elle a été parfaitement comprise au point de vue statistique, et qu'on pourra en tirer des conséquences très-précieuses, en ce qui concerne l'influence de l'état civil, des professions, du moyen antérieur d'existence, du degré d'instruction et de religion, de la conduite et de la moralité sur la production des crimes et délits.

La parole est ensuite donnée à M. Flechey pour communiquer à la Société le résultat d'un travail intitulé : *Des Phénomènes sociaux et de la loi qui semble les régir*. L'auteur a rapproché de la loi de vitalité trouvée par M. Quételet et bien connue des statisticiens, un travail du docteur Engel, paru en 1871, basé non plus sur des observations expérimentales, mais sur une conception purement théorique et qui lui paraît confirmer indirectement les assertions du savant belge. D'après ce dernier, les actions individuelles se neutralisent, et les influences constatées proviendraient exclusivement de grands faits qui intéressent l'humanité en général, mais qui se produisent rarement, tels que l'apparition d'institutions politiques, des découvertes scientifiques, etc. L'extrême rareté de ces faits et, par suite, la rareté de leur influence ressort de la doctrine du docteur Engel et tend dès lors à confirmer les limites étroites dans lesquelles se meuvent ces faits. En ce qui concerne les faits moraux, l'auteur touche à la question du libre arbitre qu'il n'admet pas être atteint dans son essence, malgré la régularité de la loi, attendu que la cause des actions humaines est complexe, un fait de cette nature étant le résultat de l'exercice du libre arbitre et de l'influence de divers milieux combinés dans une mesure et dans un sens qui nous restent inconnus. M. Flechey termine en appuyant sur les difficultés provenant, soit du mode d'appréciation pour certaines natures de faits, soit de la nature de la méthode employée pour les mesurer scientifiquement. Il conclut en disant que, s'il est plausible de croire à l'existence d'une loi générale qui relie tous les phénomènes sociaux, il lui semble impossible de la déterminer rigoureusement, d'une façon générale et absolue.

M. Passy pense, comme M. Flechey, que la méthode de M. Engel aboutit aux mêmes résultats que celle de M. Quételet. Les courbes de M. Quételet montrent quelle est, dans les déterminations humaines, la part d'influence qui appartient aux divers mobiles auxquels obéit l'humanité; les cercles concentriques de M. Engel indiquent, de leur côté, dans quelle mesure et quel ordre opèrent ces mobiles, et c'est là un avantage. Au reste, il importe de ne pas oublier que M. Quételet a, le premier, fait remarquer que les faits dépendant du jeu des volontés humaines, relevés sur de grands nombres et pendant une longue série d'années, sont en réalité moins variables ou plus réguliers que ceux auxquels ces mêmes volontés demeurent plus

étrangères. Il y a là une grosse question de philosophie morale, dont la statistique n'a pas à s'occuper directement, mais à la solution de laquelle les chiffres qu'elle recueille fourniront les éléments dont elle a besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président rappelle à la Société qu'aux termes du règlement, il y aura lieu de procéder, dans la séance du 6 décembre 1873, à l'élection du Président, d'un Vice-Président et de quatre membres du Conseil.

La séance est levée à 6 heures.
